

Bill n° 268, intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Koveces".—M. Hunter.

Bill n° 269, intitulé: "Loi pour faire droit à Winnifred Margery Taken Dillen".—M. Hunter.

Bill n° 270, intitulé: "Loi pour faire droit à Hilda Foster Mills Henderson".—M. Hunter.

Bill n° 271, intitulé: "Loi pour faire droit à Evelyn Beatrice Diggon Ferguson".—M. Hunter.

Bill n° 272, intitulé: "Loi pour faire droit à Hellon May Dreany English".—M. Hunter.

Bill n° 273, intitulé: "Loi pour faire droit à Ione Larson Morris".—M. Hunter.

Bill n° 274, intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Laurette Carmen Gamache Desmarais".—M. Hunter.

Bill n° 275, intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Agnes Louise Grant Walker".—M. Hunter.

Bill n° 276, intitulé: "Loi pour faire droit à Evelyn Maud Nash Wyse".—M. Hunter.

Bill n° 277, intitulé: "Loi pour faire droit à Anita Felton Corbeil".—M. Hunter.

Bill n° 278, intitulé: "Loi pour faire droit à Sonia Lippman Cohen".—M. Hunter.

Bill n° 279, intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Stuart Peniston Rex".—M. Hunter.

Bill n° 280, intitulé: "Loi pour faire droit à Phyllis Adair Barker Smith".—M. Hunter.

Bill n° 281, intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Louise Emmett Lightbody".—M. Hunter.

Bill n° 282, intitulé: "Loi pour faire droit à Madeleine Victoria Coussement Rolland".—M. Hunter.

Bill n° 283, intitulé: "Loi pour faire droit à Julia Frances Finn Radcliffe".—M. Hunter.

Bill n° 284, intitulé: "Loi pour faire droit à Eileen Theresa Burgess Cowan".—M. Hunter.

Bill n° 285, intitulé: "Loi pour faire droit à Christina Emmanuel Papadakis Banks".—M. Hunter.

Bill n° 286, intitulé: "Loi pour faire droit à Grace Connolly Houde".—M. Hunter.

Bill n° 287, intitulé: "Loi pour faire droit à Marion Elizabeth Davis Esson".—M. Hunter.

Bill n° 288, intitulé: "Loi pour faire droit à Morris Goldsmith".—M. Hunter.

Bill n° 289, intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Marie Treleaven Younkie".—M. Hunter.

Bill n° 290, intitulé: "Loi pour faire droit à Irene Dorothy Haselden Munn".—M. Hunter.

Bill n° 291, intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Hosie Black Kirk".—M. Hunter.

Bill n° 292, intitulé: "Loi pour faire droit à Irene Bertha Kirkpatrick Faubert dit Mason".—M. Hunter.

Bill n° 293, intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Charlotte Yvonne Gisèle Giguère Larocque".—M. Hunter.

[M. Weir.]

Bill n° 294, intitulé: "Loi pour faire droit à Albert Pigeon".—M. Hunter.

(La motion est adoptée et les projets de loi, lus pour la 2<sup>e</sup> fois, sont renvoyés au comité permanent des bills privés.)

**M. l'Orateur:** L'examen des bills d'intérêt privé étant terminé, la Chambre va aborder l'étude du sujet qui occupait ses délibérations à cinq heures.

## LE CODE PÉNAL

### REFONTE ET MODIFICATION DU STATUT ACTUEL

La Chambre en comité, sous la présidence de M. Robinson (Simcoe-Est), reprend l'examen, ajourné le vendredi 12 février, du bill n° 7 concernant le code criminel.

**M. le président:** Sauf erreur, au moment de l'ajournement du comité nous en étions à l'article 163. L'article est-il adopté?

Sur l'article 163—*Substance volatile mal-faisante.*

**M. Diefenbaker:** J'aimerais poser une question au ministre au sujet de l'amendement à l'article, qui a été proposé il y a une semaine aujourd'hui, et qui aurait pour objet de couvrir la question de la pollution des cours d'eau. Je ne vais pas répéter les arguments qui ont été mis de l'avant la dernière fois à ce sujet; mais, de façon générale, j'estime qu'il y aurait lieu d'insérer dans le code criminel une disposition tendant à corriger un état de choses qui ne fera que s'aggraver avec les années.

La pollution des eaux de l'Outaouais actuellement a suscité des observations de la part des gouvernements de l'Ontario et du Québec, tous deux ayant demandé de faire quelque chose pour remédier à une situation qui, dans certains cas, compromet la santé des gens et, dans d'autres cas, menace les pêcheries.

D'après les rapports récents que j'ai reçus de Prince-Albert et d'autres localités situées le long de la Saskatchewan-Nord, l'état de l'eau est encore tel que presque personne n'ose en boire. Son odeur est indescriptible. On n'a pas encore déterminé jusqu'à quel point l'eau sera dangereuse pour les humains; mais, monsieur le président, il est intéressant de savoir que, d'après les renseignements que j'ai obtenus, les autorités du National-Canadien ont constaté que l'eau de la rivière Saskatchewan-Nord, polluée comme elle l'est actuellement et sans traitement, est un agent très puissant pour la suppression de l'entartrage et des dépôts calcaires dans les chaudières des locomotives. Cela semble indiquer que l'eau ne conviendrait guère à la santé des êtres humains. Le mot que je viens d'employer est loin d'être assez fort.